



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

02 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 02 Octobre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHRU N° 2019-76	27.09.2019	Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté n°2019-32 portant nomination des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIHL-SHRU n°2019-76 du 27 septembre 2019
modificatif de l'arrêté n°2019-32 portant nomination des membres de la commission
départementale consultative des gens du voyage des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment le IV de son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2019-32 du 26 juillet 2019 portant nomination des membres de la commission départementale des gens du voyage des Hauts-de-Seine ;

Vu la lettre datée du 8 février 2018 de la CAF des Hauts-de-Seine portant modification partielle de ses représentants désignées pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Sur proposition de Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral DRIHL-SHRU n° 2019-32 du 26 juillet 2019 portant désignation des membres de la commission consultative des gens du voyage est modifié comme suit :

« f) Représentants désignés par le Préfet sur proposition des caisses d'allocations familiales ou de mutualité sociale agricole concernées »

Membre titulaire	Membre suppléant
Madame Martine ANDRE-KAMINSKIS CAF des Hauts-de-Seine	Madame Onae LAKS-MARTINEZ CAF des Hauts-de-Seine
Madame Marie VIGNES CAF des Hauts-de-Seine	Monsieur Fred LATOUR CAF des Hauts-de-Seine

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 27 septembre 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative (CJA), la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le Tribunal Administratif (TA) de Cergy-Pontoise situé 2-4, boulevard de l'Hautil 95 027 CERGY-PONTOISE. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>